GIP Loire Estuaire

SAGE Estuaire de la Loire

Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux
A l'attention de Monsieur le Président
13, rue Margueritte de Clisson
49270 CHAMPTOCEAUX

Nos réf. : 0155/ED/2011
Copie : Conseil Régional des pays de la Loire
Agence de l'eau Loire Bretagne
Syndicat mixte Loire et Goulaine

Nantes, le 07 mars 2011

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le programme d'actions à inscrire au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) "Goulaine – Divatte – Haie d'Allot". Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné le dossier lors de sa séance du 22 février.

Le projet réunissant deux bassins versants est structuré autour des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire, et compte environ 45 actions susceptibles de faire l'objet de financement soit du Conseil régional, soit de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le contenu du programme d'actions associé à chaque territoire s'avère assez contrasté et le bureau de la CLE en dresse le bilan suivant :

- **Divatte - Haie d'Allot**

  - *Cohérence et organisation* : bonne prise en compte des objectifs du SAGE en particulier sur l'organisation. Des actions seront envisagées sur la problématique ruissellement quand le cadrage technique sera disponible ;

  - *Qualité des milieux* : bonne prise en compte des objectifs du SAGE avec notamment l'étude d'un programme de travaux dans les sous bassins versants Haie d'Allot et Robinet, secteurs jusqu'à présent "orphelins" ;

  - *Qualité des eaux* : bonne prise en compte des objectifs du SAGE : plans de désherbage, utilisation de matériel alternatif, diagnostic agricole, etc.

Le bureau n'a pas de remarque sur les volets inondations, gestion quantitative et alimentation en eau.

Le bureau note avec satisfaction la bonne mobilisation des acteurs locaux qui se traduit pour une utilisation optimisée des outils de contractualisation du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Ainsi, la structure référente, la Communauté de communes du canton de Champtoceaux, engage de façon très satisfaisante les missions définies dans le SAGE (animation du territoire et élaboration d'une programmation travaux dédié à la gestion des cours d'eau).

- **Goulaine**

  - *Qualité des milieux* : la structure référente, le Syndicat mixte Loire et Goulaine ne présente aucune action d'envergure en matière de restauration des milieux aquatiques alors même qu'il s'agit d'un objectif prioritaire du SAGE ainsi que du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne (SDAGE), et donc d'un engagement de l'Etat français vis-à-vis de l'Europe.

    Une restauration des milieux aquatiques est nécessaire à l'échelle de ce bassin versant. Les possibilités offertes par le CRBV ne sont pas saisies pour engager les études préalables à la définition d'un programme de restauration global et hiérarchisé. Or, au vu de l'état des lieux réalisé pour le SDAGE, le processus menant à la restauration effective des cours d'eau sera pour ce bassin versant certainement long et difficile.

    Le bureau s'interroge enfin quant à l'opportunité d'inscrire l'étude diagnostic du micro bassin versant du Baguenaud dans le CRBV. Celle-ci n'est pas à l'échelle des enjeux de restauration des milieux aquatiques, le bassin versant du Baguenaud représentant à peine plus de 3% de la superficie totale du bassin versant de la Goulaine. En outre, il n'est pas porté par le Syndicat mixte Loire et Goulaine. Attachée à la création d'une zone d'activités s'accompagnant de la destruction de zones humides, elle vise à définir les mesures compensatoires de ce projet.

    Si le souhait d'élaborer des mesures compensatoires de qualité est jugé intéressant, cette démarche s'inscrit dans la vie d'un projet particulier soumis à la loi sur l'eau. C'est pourquoi, le bureau considère que cette étude n'a pas sa place dans un CRBV dont la logique est d'aider les acteurs d'un bassin versant à mettre en œuvre le SAGE.

  - *Qualité des eaux* : les objectifs du SAGE sont pris en compte avec, notamment, la réalisation de plans de désherbage. Le Syndicat mixte Loire et Goulaine envisage la mise en place d'un suivi pesticide – complémentaire à celui du Conseil Général – dans l'objectif de définir un programme d'actions.

    Le bureau de la CLE approuve cette démarche. Cependant, la fiche action précise qu'un seul point est prévu et avec une fréquence de prélèvement mensuelle. Le bureau doute que cette stratégie d'échantillonnage soit suffisante pour permettre d'élaborer un programme d'actions à réaliser dans le cadre d'un second CRBV. C'est pourquoi, il propose que les modalités concrètes de mise en œuvre de ce suivi soient définies avec la Cellule régionale d'études des pollutions des eaux par les produits phytosanitaires.

Le bureau n'a pas de remarque sur le volet gestion quantitative et alimentation en eau.

Pour conclure, le bureau de la CLE note et regrette le très grand contraste existant entre les deux sous bassins versants. Ainsi, l'ambition exprimée, l'organisation mise en place et la prise en charge des problématiques de l'eau et des milieux aquatiques par les acteurs du bassin versant "Divatte – Haie d'Allot" est appréciée, soutenue et encouragée par le bureau de la CLE.

En revanche, dans le bassin versant de la Goulaine, le projet manque à l'évidence de contenu, notamment en matière de restauration des milieux aquatiques, malgré plusieurs rencontres organisées avec le Syndicat mixte Loire et Goulaine depuis 2008.

Le bureau de CLE invite ce dernier à améliorer nettement et rapidement le projet présenté afin de ne pas retarder la signature du CRBV. En effet, il conviendrait de ne pas pénaliser les projets du bassin versant « Divatte – Haie d'Allot ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire